

Au-delà des résultats financiers de chaque entreprise, les débats sur les salaires lors des négociations se concentrent souvent autour de l'évolution de notre pouvoir d'achat.

En 2018 comme pour cette année 2019 les patrons avancent deux arguments pour ne pas augmenter les salaires :

- Une inflation qui reste contenue. Elle avoisine 1,6 % données INSEE en 2018.
- Une hausse mécanique du salaire net du fait de la baisse des cotisations salariales.

Il est important de noter que l'inflation générale n'est pas nécessairement le bon indice pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat. Nos débuts et fins de mois difficiles en sont la preuve. En effet, cet indicateur intègre des biens qui ne sont pas des produits de consommation courante et dont les prix sont en baisse sur les dernières années (matériel informatique, véhicules, téléviseurs...).

Mais le patronat ne veut pas prendre en compte l'évolution des prix de quelques biens et services que chacun a subit en 2018 :

- Hausse de 7% du prix du diesel (progression de la fiscalité).
- Progression de 9,6% du timbre vert.
- Croissance du coût des assurances (automobile et habitation) de 3% en moyenne.
- Hausse du tarif des mutuelles santé comprise entre 2,5% et 3%.
- Nouvelle inflation des frais bancaires attendue pour 2018 (+3,3% pour les frais de tenue de compte et +1,8% pour les tarifs des cartes bancaires).
- Hausse de 6,9% du prix du gaz à partir du 1er janvier 2018 (source Engie).
- Hausse du prix des péages, etc.....



De plus certaines dispositions de la Loi de Finances 2018 vont avoir un impact important et négatif sur la fiscalité des salariés comme :

- La hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1,7 point à partir du 1er janvier 2018
- La baisse des cotisations salariales, conséquence de la hausse de la CSG, fera mécaniquement progresser le revenu imposable et donc, à terme, l'impôt. Cela aura aussi des impacts sur les diverses prestations ou exonérations dont peuvent bénéficier certains salariés (effets de seuil).
- Diminution des Aides Publiques au Logement (1,5 milliard sur trois ans dont 800 millions dès 2018).
- Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus mobiliers (dont le Plan Epargne Logement).

A l'inverse, certaines mesures vont bénéficier à court terme aux entreprises

- Le Versement de 20 Milliards d'Euros au titre du CICE et du CITS (Crédit Impôt Compétitivité emploi et crédit impôt sur la taxe sur les salaires)
- Un allègement aux Entreprises de 6 points sur les cotisations patronales Assurance maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic.
- Un allègement aux Entreprises pouvant aller jusqu'à points imputé sur les cotisations assurance chômage et retraite pour les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le Smic.
- La baisse progressive de l'impôt sur les sociétés avec un objectif fixé à 25% d'ici à 2022 contre 33,33% aujourd'hui. Pour 2018, ce taux sera de 28% pour toutes les entreprises sur les bénéfices inférieurs à 500 000 euros.
- La suppression de la taxe de 3% sur les dividendes (à la suite de son inconstitutionnalité) : impact de 2 milliards d'euros sur le budget de l'Etat.

Il suffit de regarder les grues installées autour de nous.

- La Fédération Nationale des Travaux Publics confirme une progression du chiffre d'affaires du secteur à +2,5% en 2017, et pour 2018 la FNTP affiche une prévision pour l'ensemble du marché des Travaux Publics de +4% en valeur et +3% en volume pour 2019.
- La Fédération Française du Bâtiment constate une augmentation du Chiffre d'affaire de 4,4% en 2017 et une progression de 2,3% en 2018 pour le Bâtiment.
- La CAPEB annonce que l'artisanat du bâtiment a augmenté de 2,5 % en Nouvelle Aquitaine au Global au second semestre 2018.

Toujours plus de richesses créées. Mais pour quoi faire ?

- La France est le pays en Europe où les entreprises cotées versent le plus de dividendes à leurs actionnaires. Au total, en 2018 les entreprises en France ont versé 57,4 milliards de dividendes.
- Un groupe comme VINCI compte racheter 200 millions d'euros de ces propres actions émises d'ici fin mars 2019 (pour les détruire) ; ceci afin d'augmenter mécaniquement le bénéfice pour les actionnaires. Cela correspond à combien d'années de travail de chacun (pour nos enfants et collègues) si nous regardons le résultat de chaque Société faisant parti de ce Groupe ? 200 millions d'Euros c'est aussi environ 10500 salaires annuels au SMIC...ou 250 salariés au Smic pendant 42ans.Des possibilités d'emplois jetés par la fenêtre.
- La part des salaires par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise est passée de 67% en 1981 à 53% en 2014. Cette tendance continue à diminuer.

REVENDIQUONS DE MEILLEURS SALAIRES POUR UNE VIE MEILLEURE

Les quelques chiffres ci-dessus montrent que de l'argent, il y en a. De plus, tous les indicateurs économiques sont globalement au vert pour les Entreprises. Il est donc temps de redistribuer une part des richesses que nous créons afin que nous puissions tous vivre dignement en réclamant :

- DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES, - Aucun salaire en dessous de 1800 € Brut.
- UNE VALORISATION FORTE DES INDEMNITES PETITS DEPLACEMENTS (Repas, Trajet, Transport)
- L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
- LA CREATION DE CDI,
- LA RECONNAISSANCE de la PENIBILITE pour une RETRAITE A 55 ANS.

Une Réunion Paritaire pour les salaires du Bâtiment de 2019 en Nouvelle Aquitaine aura lieu au mois de Mars 2019 à Bordeaux. La CGT Construction Bois Ameublement y réaffirmera le Ras-le-Bol des salariés et les revendications ci-dessus. Non seulement les salaires ne suffisent plus à beaucoup d'entre nous pour vivre décemment et faire vivre leurs familles, mais après avoir détérioré l'accès à la formation professionnelle des salariés, le Gouvernement et le Patronat prévoit en plus de s'attaquer aux retraites en instaurant une retraite à points, aux indemnités UNEDIC.

Bulletin d'adhésion à remplir et renvoyer pour courrier ou mail:

Mme /M.: _____

Date de naissance: _____ Adresse: _____

N° tél. _____ E.mail _____

Entreprise : _____

UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE POUR LES PATRONS

